

LOI

L/2014/ 027 /AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
SIGNE LE 05 NOVEMBRE 2014, A DJEDDAH (ROYAUME D'ARABIE
SAOUDITE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE
ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE VILLAGES DURABLES EN GUINEE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la Constitution, en ses articles **72** et **149** ;

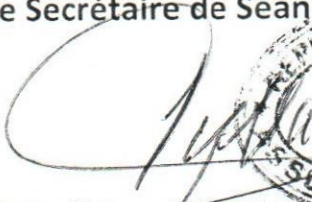
Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt signé le 05 Novembre 2014, à Djeddah (Royaume d'Arabie Saoudite) entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de villages durables en Guinée.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

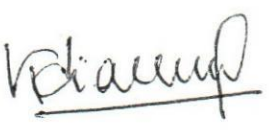
Conakry, le.....18 NOV 2014.....

Le Secrétaire de Séance



El Hadj Dembo SYLLA

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO